

Pays Basque

La Maison des blocs sera attribuée au vigneron de Socoa

18/02/2010

F.O.

La saga Maison des blocs a pris fin mardi soir, alors que se réunissait à Bayonne la commission permanente du Conseil général en charge du dossier. L'exploitation de la Maison des blocs de Socoa sera finalement attribuée au vigneron Emmanuel Poirmeur. Avec 16 voix pour le projet d'Altxa Zokoa, qui porte un projet centré sur la valorisation du patrimoine et 16 pour celui de E. Poirmeur qui souhaite y installer le siège commercial de son exploitation, c'est le président du Conseil général, Jean Castaings, qui a tranché en faveur de ce dernier.

Dans l'attente d'une notification écrite de cette décision, Emmanuel Poirmeur tient à pointer du doigt la lenteur de ce dossier : «ils ont mis plus de deux ans et demi pour prendre une décision». «Le circuit est encore loin», indiquant que le Conseil général doit encore en aviser la Chambre de commerce et d'industrie.

Si le conseiller général Kotte Ecenarro ne conteste pas le projet de vigne de M. Poirmeur qu'il a soutenu le 12 janvier lors d'une réunion en Sous-préfecture, il s'étonne de l'attitude du Conseil général qui «depuis quatre ans, se dit très attaché à la corniche basque, organise de nombreux événements de sensibilisation à la nature et au développement durable». «Il conviendrait que le département porte sur la Maison des blocs, un regard plus environnemental, patrimonial et culturel». Un avis que partage Dominique Duguet, élue du groupe de gauche Ensemble pour Ciboure. Elle s'est dite déçue par l'issue du dossier de la Maison des Blocs et s'indigne contre la gestion du dossier par la ville de Ciboure. «M. Poulou est un menteur, ce n'est pas vrai qu'il n'y est pour rien. On ne s'engage pas dans un dossier tel que celui-là. C'était un réel enjeu pour les Zokotar. Il les a trahis», rappelant que dans son programme électoral, figurait le maintien de la Maison des Blocs dans le domaine public. Joint par téléphone, ce dernier n'avait pas eu connaissance de la décision de la commission permanente. M. Lasserre n'a, lui non plus, pas souhaité s'exprimer.

Rappel des faits : Le dossier de la Maison des blocs avait été retiré de la commission permanente le 18 mai, puis rejeté le 29 juin par l'assemblée permanente, avant d'être remis à l'étude le 4 décembre. M. Jean Castaings avait alors une nouvelle fois retiré le dossier de l'ordre du jour, car dans l'attente d'un courrier du maire de Ciboure exprimant sa volonté quant à la destination de ces locaux.